RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Demande d'inscription sur la liste électorale d'une commune de France



NOTICE

POUR ÉTABLIR VOTRE DEMANDE

Il vous est conseillé d'utiliser de préférence le présent imprimé qui comporte, ci-contre, le formulaire à remplir.

L'usage de cet imprimé n'est cependant pas obligatoire. Si vous ne l'utilisez pas, précisez bien le motif d'inscription, fournissez tous les renseignements nécessaires et joignez à votre demande un certificat d'immatriculation consulaire si vous demandez à bénéficier des dispositions des articles L.12 et L.14. Si vous choisissez une commune pour le motif que votre conjoint y est déjà inscrit, joignez aussi une justification des liens du mariage.

Même si vous n'utilisez pas cet imprimé, la suite de cette notice peut vous donner d'utiles indications sur la manière de rédiger votre demande.

CONSEILS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE CI-CONTRE

Vous remarquerez tout d'abord que le nom de la commune où vous désirez vous inscrire est à mentionner en tête du formulaire car c'est à elle que le formulaire doit être adressé. Écrivez en lettres capitales le nom de cette commune et celui du département (ou du territoire d'outre-mer) où elle se trouve.

Renseignements d'état-civil

Écrivez très lisiblement. Écrivez en lettres capitales votre nom patronymique et, le cas échéant, votre nom d'épouse ou de veuve. Les femmes mariées ou veuves sont inscrites sous leur nom de jeune fille. C'est donc celui-là qu'elles doivent mentionner en premier.

Si vous êtes né à Paris, Lyon ou Marseille, indiquez votre arrondissement de naissance.

En ce qui concerne votre adresse à l'étranger, indiquez le nom de la rue et le numéro s'il en existe, et ajoutez votre numéro de boîte postale si le courrier n'est pas distribué à domicile dans la localité où vous résidez. Précisez enfin le nom du pays.

Choix de la commune d'inscription

Mettez une croix dans le carré correspondant au motif que vous invoquez.

Vous pouvez choisir l'une des communes suivantes, en application des dispositions du code électoral :

Article L. 11

- commune dans laquelle vous figurez pour la cinquième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des quatre contributions directes communales (taxe foncière sur une propriété bâtie, taxe foncière sur une propriété non bâtie, taxe d'habitation, taxe professionnelle). Indiquez si possible laquelle ou lesquelles;

Article L. 12

- commune dans laquelle un de vos ascendants est né, ou est inscrit, ou a été inscrit (à chacun de ces trois cas correspondent une ligne et un carré);
- commune sur la liste électorale de laquelle un de vos descendants au 1er degré (fils ou fille) est inscrit ;
- commune de votre naissance :
- commune de votre dernier domicile ;
- commune de votre dernière résidence (résidence effective et continue de six mois au moins);

Article L. 14

- commune sur la liste électorale de laquelle votre conjoint est inscrit.

À droite de l'accolade, les nom, prénoms, date de naissance et adresse à indiquer sont ceux de l'ascendant, ou du descendant, ou du conjoint dont, éventuellement, vous vous réclamez.

Changement de commune d'inscription (Article R. 19)

Si vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale d'une commune, vous devez demander à en être radié. Une mention particulière est prévue à cet effet, sur le formulaire, au-dessus de l'emplacement réservé à la date et à votre signature. La mairie de votre ancienne commune d'inscription sera automatiquement avertie d'avoir à vous radier.

Certificat d'immatriculation

Toute demande d'inscription au bénéfice des articles L. 12 et L. 14 du code électoral doit être accompagnée d'un certificat d'immatriculation consulaire. La formule à remplir par le consulat se trouve au verso du formulaire ci-contre.

Attestation des liens du mariage

Cette attestation est nécessaire si vous choisissez une commune pour le motif que votre conjoint ou votre conjointe y est déjà inscrit ou inscrite (art. L. 14). La formule à remplir par le consulat se trouve au verso du formulaire ci-contre.

POUR EXPÉDIER VOTRE DEMANDE

Vous pouvez soit l'adresser directement par la poste, de préférence en recommandé, à la mairie de la commune où vous désirez vous inscrire, soit la confier au consulat, qui l'acheminera par la valise diplomatique, à l'adresse de la mairie.

La demande doit être expédiée dans des délais tels qu'elle parvienne à la mairie au plus tard le dernier jour ouvrable de décembre (le samedi étant considéré comme jour ouvrable), faute de quoi l'électeur ne sera inscrit qu'avec un an de décalage. Ainsi, un électeur dont la demande ne serait parvenue à la mairie qu'en janvier d'une année déterminée ne pourra être inscrit dans la commune, et ne pourra donc y voter, qu'à partir du 1^{er} mars de l'année **suivante**.



DEMANDE D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE ÉLECTORALE

(Code électoral, articles L. 11, L. 12 et L. 14)

COMMUNE de	
Département ou territoire :	
Je soussigné (e) Nom :(Nom de jeune fille pour les femmes) Épouse ou veuve :	М
Prénoms : Dép Né (e) à : Dép (Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquez l'arrondissement) le :	partement, territoire ou pays :
(Adresse complète avec indication du nom du pays)	la liste électorale de la commune indiquée ci-dessus.
contributions directes communales. Application de l'article L. 12 Commune de la naissance. Commune du dernier domicile - Adresse :	e pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des
Un ascendant est né Un ascendant est inscrit Un ascendant a été inscrit Un descendant au 1 er degré est inscrit Application de l'article L. 14 Le conjoint est inscrit	NOM: Prénoms: Date de naissance: Adresse:
(à remplir dans le cas d'un changement de commune d'inscription (a	de ma précédente inscription, indiquée ci-dessous art. R 19 du Code Électoral) Département ou territoire :
	Date : Signature

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (1)

(Code électoral, articles L. 12 et L. 14)

	Nous
(pays)	certifions que M., Mme, Mlle
	est immatriculé (e) à ce poste sous le n° du
	et que son immatriculation est en cours de validité.
	Ale
	Signature et cachet :

ATTESTATION DES LIENS DU MARIAGE (1)

(Code électoral, article L.14)

Nous			
attestons au vu de l'acte de naissance, de mariage, du livret de famille			
que M., Mme			
est marié(e) avec M., Mme			
qu'il, elle a épousé(e) leà			
Ale			

Signature et cachet :

IMPRIMERIE NATIONAIE

6 015039GFF13